

**CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013
CONVENTION SPECIFIQUE D'APPLICATION AVEC LE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Extraits

La question de l'accessibilité des Hautes-Alpes est cruciale et constitue une condition majeure de réussite des stratégies de diversifications économiques, clairement tournées vers l'extérieur. La façon de la traiter doit être particulièrement attentive aux conditions environnementales, principale richesse du département et condition première de son attractivité.

Les solutions privilégiant la limitation du nombre de véhicules automobiles circulant dans les Hautes-Alpes, en particulier dans les périodes de pointe, sont à privilégier. Pour autant le réseau routier structurant doit être à la hauteur des attentes en matière de confort, de sécurité et de traitement paysager.

Sur le moyen terme, le bouclage de l'A 51, la perspective d'une desserte TGV par le Nord, via le tunnel de Montgenèvre, sont de nature à réduire singulièrement les temps d'accès aux Hautes-Alpes.

I. OPERATIONS IDENTIFIEES DANS LE CPER POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Projet : Améliorer l'accessibilité de la région et faciliter les relations internes

Action CPER 1.1.2 : Modernisation de la ligne des Alpes d'Aix à Briançon

La ligne ferroviaire reliant Marseille à Briançon dispose d'une infrastructure très vétuste, ne permettant pas d'offrir un service ferroviaire satisfaisant. La modernisation complète de l'infrastructure de la ligne des Alpes répond à un besoin important en terme d'aménagement et de désenclavement des territoires traversés.

La capacité de la ligne et les temps de parcours seront améliorés afin de faire le lien entre ITER et le réseau TGV national. L'objectif est d'assurer sur la partie basse de la ligne des Alpes, d'Aix à Manosque, une desserte aux 30 minutes en heure de pointe et sur la partie haute de la ligne une desserte aux 60 minutes entre Aix et Gap.

Sur la partie haute de la ligne, la mise en qualité de la voie et la modernisation de certaines installations (croisements) sont indispensables pour assurer l'objectif de desserte.

Pour le Département des Hautes-Alpes, au delà des perspectives ouvertes par la percée du MONTGENEVRE, la modernisation de la ligne des Alpes est indispensable sur trois plans :

- la régénération de la voie ferrée, condition première de sa possible exploitation ;
- les dispositifs de gestion automatisée de l'exploitation des convois, en matière de signalisation, d'aiguillages et de croisement des trains, afin de mieux garantir la régularité des horaires, condition indispensable à une gestion correcte des interfaces avec la desserte en transport collectif des gares, organisée par le département ;
- à terme l'électrification, indispensable pour la desserte TGV et bienvenue au plus tôt pour les autres dessertes.

	Etat	Région	Département 05	RFF	Total
Travaux sur partie haute	10	15	5	10	40

Action CPER 1.3.2 : Etudes de faisabilité économique et technique de la percée ferroviaire du Montgenèvre

Depuis plusieurs années, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires français et italiens soutiennent le projet de percée ferroviaire sous le Montgenèvre.

Le projet de tunnel consiste à relier la ligne Marseille-Briançon au réseau ferré italien, dans le Val de Susa. Il a pour objectifs de :

- acheminer par ferroutage le trafic poids lourds au travers des Alpes entre le sud de la France et le nord de l'Italie à partir de plates-formes intermodales situés côté français dans le secteur de la Bâtie Neuve ;
- relier le département des Hautes Alpes, et en particulier les villes de Gap et Briançon au réseau TGV. via le tunnel sous le Montgenèvre et la ligne nouvelle Lyon – Turin, dont le présent projet se présente comme complémentaire ;
- favoriser le développement du transport combiné en améliorant la desserte ferroviaire du port de Marseille.

Le Contrat de projets intégrera, au-delà de la modernisation de la ligne des Alpes, la poursuite des études sur la faisabilité technique et économique de son prolongement en tunnel sous le Montgenèvre.

Le Département des Hautes-Alpes s'associe à l'Etat, la Région et les autres Départements PACA dans la conduite des études nécessaires pour évaluer la faisabilité de ce chantier qui implique en particulier une analyse complète des impacts environnementaux.

	Etat	Région	Département 05	RFF	Autres	Total
Participation financière en M€	5	10	1	1	3	20

**Le Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Michel SAPPIN

**Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Michel VAUZELLE

**Le Président du Conseil général
des Hautes-Alpes**

Auguste TRUPHEME

En présence du Préfet des Hautes-Alpes,

Jean-François SAVY

Fait à Gap, le 7 février 2008